z:\martin\conseil - délibérations\cc 22.11.2023 mb3 cpas 2023.doc

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance publique du 22 novembre 2023

PRESENTS :
M. M. CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J. DEVILLE, M. KNODEN, P. CARA,
J. GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M. PHILIPPE,
A. LAMBORELLE, A-S. GADISSEUX, N. GERADIN,
V. PENOY, C. CRINS, F. MATHURIN,
P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M. BUYTAERT
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : CPAS de Houffalize – Exercice 2023 – Modifications budgétaires n°3

Le Conseil Communal,

Vu les délibérations du Conseil de l'action sociale du 14 novembre 2023 décidant de modifier les services ordinaire et extraordinaire du budget 2023 du CPAS de Houffalize comme suit :

1 / Service Ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	8.195.254,97	8.195.254,97	
Augmentation	46.293,34	506.716,16	-460.422,82
Diminution	90.000,00	550.422,82	460.422,82
Résultat	8.151.548,31	8.151.548,31	

2/ Service Extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	642.435,94	642.435,94	
Augmentation	123.108,27	27.433,42	95.674,85
Diminution	340.174,93	244.500,08	-95.674,85
Résultat	425.369,28	425.369,28	

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale et notamment son article 112 bis ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional (Directrice financière) faite en date du 10 novembre 2023, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° du CDLD ;

Vu l'avis de légalité émis par le Receveur régional (Directrice financière) en date du2023 ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°3 du CPAS de Houffalize votées par le Conseil de l'action sociale en date du 14 novembre 2023 telles que présentées.

Fait en séance publique, date que dessus,

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération